

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

1. Suite aux recommandations de la première réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations, tenue à Athènes les 8 et 9 novembre 2004, un avant-projet de document sur les principaux éléments d'une éventuelle procédure de respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été établi par le Secrétariat. Une deuxième réunion du groupe de travail a été proposée afin qu'il examine également un projet détaillé du rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au niveau régional pour l'exercice biennal 2002-2003. La réunion est invitée à proposer un ensemble de recommandations sur les prochaines étapes.
2. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire de la réunion ont été rédigées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: **Ouverture de la réunion**

3. La réunion sera ouverte, le lundi 11 avril 2005, à 9 h 30, par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM.
4. Il est prévu que les participants aborderont tous les points de l'ordre du jour au cours de la journée et demie que durera la réunion. Il est envisagé de clore la réunion le 12 avril 2005 à 13 h. Les recommandations de la réunion seront élaborées par le Secrétariat et soumises pour adoption à la fin de la réunion. Le rapport de la réunion sera adressé aux participants pour adoption à une phase ultérieure.

Point 2 de l'ordre du jour: **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

5. L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.272/1 et il est annoté dans le présent document.
6. La réunion examinera l'ordre du jour provisoire et l'adoptera. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré à toutes les séances.

Point 3 de l'ordre du jour: **Présentation du rapport sur les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles**

7. Le Secrétariat présentera le principal document de la réunion distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.272/3.
8. La réunion sera invitée à formuler des observations sur la teneur du rapport ci-dessus et à adopter des recommandations s'il y a lieu.

Point 4 de l'ordre du jour:

Présentation d'une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au niveau régional pour l'exercice biennal 2002-2003.

9. Le Secrétariat présentera une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au niveau régional pour l'exercice biennal 2002-2003, distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.272/4.
10. La réunion sera invitée à procéder à un échange de vues et à apporter au Secrétariat des contributions et des recommandations.

Point 5 de l'ordre du jour:

Examen et adoption des recommandations

11. Le Secrétariat soumettra pour adoption un ensemble de recommandations. Il est prévu que le rapport de la réunion sera adopté après avoir été adressé aux participants à une phase ultérieure.

Point 6 de l'ordre du jour:

Questions diverses

12. La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées.

Point 7 de l'ordre du jour:

Clôture de la réunion

13. La clôture de la réunion sera prononcée par le Coordonnateur du PAM le mardi 12 avril à 13 heures.

EMPLOI DU TEMPS

Lundi 11 Avril 2005

- 9 h 30 Points 1,2,3 de l'OdJ
Ouverture de la réunion
Coordonnateur du PAM
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Présentation du rapport sur les principaux éléments d'un éventuel mécanisme de respect des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
Secrétariat, consultant du PAM
- 11.h **Pause café**
- 11 h 30 Point 3 de l'ordre du jour
Suite des travaux
Secrétariat
Consultant du PAM
- Débat
Participants
- 13 h **Pause déjeuner**
- 15 h Point 3 de l'OdJ
Suite des travaux
Débat
Participants
- 16 h 30 **Pause café**
- 17 h Point 4 de l'OdJ
Présentation d'une version préliminaire du rapport sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au niveau régional pour l'exercice biennal 2002-2003.
Secrétariat du PAM,
consultants du PAM
- 18 h Fin de la première journée

Mardi 12 avril 2005

- 9 h.30 Suite
Point 6 de l'OdJ
Examen et adoption des recommandations
- 11 h 30 **Pause café**
- 12.h Points 5, 6, 7 de l'OdJ
- 13.h Clôture de la réunion
Coordonnateur du PAM